

DEMANDE DE LA PRIME JEUNE EN ALTERNANCE

Cette demande doit être introduite à ACTIRIS – Département Programmes d'Emploi : Service Activ-Job (Avenue de l'astronomie, 14 à 1210 Bruxelles) ou par mail, à l'adresse : PJA0@actiris.be, par le jeune, dans les 3 mois suivant la fin de l'année de formation.

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LE JEUNE

N° de registre national : _ _ _ _ _ - _ _ _ _ _ - _ _ _ _ _ recto ou verso de votre carte d'identité

Nom et prénom :

Adresse du domicile :
.....

Adresse mail : @

Numéro de téléphone :

Informations relatives au numéro de compte :

Je souhaite que la « prime jeune en alternance » soit versée sur le numéro de compte ci-dessous :

dont je suis moi-même le titulaire dont le titulaire est
(Nom, prénom du titulaire)

Numéro de compte IBAN: BE _ _ _ _ _ - _ _ _ _ _ - _ _ _ _ _

Coordonnées du représentant légal (pour les moins de 18 ans)

Nom et prénom :

Adresse du domicile :
.....

Données de la formation :

Dénomination de la formation suivie :

Durée de la formation en entreprise : du/...../..... au/...../.....

Finalité de la formation suivie :

Attention ! Si votre formation en entreprise a été interrompue en raison du COVID-19, l'école doit l'indiquer sur votre attestation scolaire.

MIS À JOUR LE 02/06/2020

Je confirme sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète.

Date	Signature du jeune
___ / ___ / _____	

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR L'EMPLOYEUR

Je soussigné(e), agissant comme employeur / représentant de l'employeur, déclare avoir fourni à Mademoiselle / Monsieur une formation pratique au sein de mon entreprise dont les coordonnées sont les suivantes :

Dénomination de l'entreprise :

Numéro d'entreprise _ _ _ _ _

Adresse du siège social :

.....

Numéro de téléphone :

Je confirme sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète.

Date	Signature du représentant ou de l'employeur	Cachet du représentant ou de l'employeur
___ / ___ / _____		

DOCUMENT À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À CE FORMULAIRE :

- Une attestation de réussite délivrée par l'opérateur de formation ;
- Une attestation de fréquentation confirmant que la formation pratique a été suivie pour une période de minimum 4 mois ;
- Une attestation bancaire (ou extrait de compte ou copie de la carte bancaire) du titulaire du compte.

MIS À JOUR LE 02/06/2020